



Sivens, le « quitte ou double »

Il n'est pas de projets qui puissent justifier un fait dramatique tel qu'il s'est produit sur le site de Sivens.

Mais, ne faut-il pas remettre « l'église au centre du village » ? Car que d'excès, de contre-vérités, de manipulations, ... auront alimenté la contestation et les débordements autour du projet de Sivens :

- *Ce projet serait, selon les uns, un barrage pharaonique : faux, c'est une retenue d'eau collinaire normale, voire modeste pour quelques dizaines d'agriculteurs ;*
- *Ce projet serait destiné, selon les autres, à de « gros agriculteurs productivistes » et, qui plus est, pour produire du maïs irrigué : faux, il s'agit d'exploitations familiales avec différentes productions végétales et ateliers animaux qui, sans cet ouvrage, à terme, disparaîtraient ;*
- *Ce projet, pour d'autres encore, serait imposé sans débat et au mépris des règles démocratiques : faux, c'est près de 10 années d'instruction avec enquête d'utilité publique, débats participatifs et vote démocratique très favorable du Conseil Général du Tarn.*

Par contre, il est une autre réalité lourde de sens pour l'avenir, et elle est entre les mains des pouvoirs publics : soit il s'agit de céder à l'écologie radicale, à l'écologie manipulée, à l'écologie prétexte, ... pour condamner ce projet, soit il s'agit de répondre aux attentes des porteurs d'un ouvrage territorial partagé.

Mais au-delà, la décision qui sera prise, soit condamnera pour l'avenir tout projet et toute innovation, soit sera porteuse d'espoir pour des acteurs économiques et leurs filières. C'est « quitte ou double ».

Le chiffre du mois

11 T/ha, c'est le rendement moyen escompté pour le maïs US, sur la base d'une surface de 34 Mha (récoltés et 37 Mha semés), une production de 370 MT, pour 37 % de la production mondiale attendue en 2014.

MARCHÉS

REBOND DES PRIX AMERICAINS

Alors qu'une récolte record se profile aux États-Unis, les prix du maïs y connaissent un rebond après leur plus bas niveau de début octobre et ce, tant sur le marché à terme de Chicago qu'à l'exportation. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette hausse de l'ordre de 20 \$/ sur le mois d'octobre.

Des éléments de soutien multiples

Le 1^{er} facteur de soutien est sans aucun doute le retard enregistré dans la récolte américaine de maïs. Car si les prévisions d'une production record sont unanimes, les chantiers de récolte tardaient au 26 octobre, avec seulement 46 % des surfaces rentrées contre 65 % en moyenne à la même date. Cette « prime de risque », face à l'arrivée potentielle de conditions hivernales adverses, explique en partie le mouvement de hausse observé.

Les difficultés ponctuelles liées à l'offre de soja américain constituent un second élément. Comme pour le maïs, les récoltes de soja dans le Mid-West accusent du retard par rapport aux années précédentes. Les pluies ont ralenti la progression des chantiers de récolte et retardent l'approvisionnement à l'export et des usines de trituration. Sans marge de manœuvre en raison d'un stock de report faible, et face également à la problématique logistique (saturation du rail), il n'en aura pas fallu plus pour pousser le prix du soja et du tourteau à la hausse, et dans leur sillage, celui du maïs.

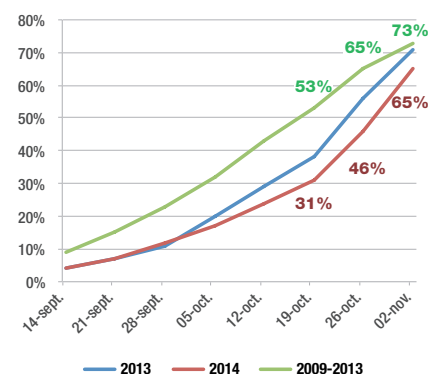
Enfin, dans ce contexte, les fonds américains ont procédé à du short-covering afin de racher leurs positions vendeuses, en particulier sur le soja, amplifiant le mouvement de hausse.

Un soutien durable ?

Restent que ces éléments de soutien pourraient être de courte durée. Les récoltes, tant en maïs qu'en soja ont nettement progressé la dernière semaine d'octobre, rattrapant leur retard pour le soja, en partie pour le maïs. En l'espace d'une semaine, c'est près de 20 % de la sole maïs qui a été récoltée. A ce rythme, les récoltes ne prendront que quelques semaines. Parallèlement, le marché est également en attente d'une abondante récolte de soja, qui devrait là aussi apaiser les tensions sur le marché américain de la graine. Dans ce contexte, et sous réserve d'incidents climatiques majeurs sous quinzaine, ces éléments n'influenceront plus sur les cours mondiaux. Les

regards se porteront alors sur l'hémisphère sud, pour lequel les surfaces de maïs sont attendues en recul. C'est en particulier le cas en Argentine, où une baisse de 18 % est annoncée, en raison de la conjoncture du marché. Au Brésil, le retard observé sur les semis de soja pourrait pénaliser les semis de maïs en seconde culture...

Des récoltes américaine retardées



Source : NASS, Crop Progress Report - Traitement AGPM

VERDISSEMENT

LA RECONNAISSANCE DE LA MONOCULTURE DE MAÏS EN MARCHÉ

La réponse de la Commission au dossier déposé par la France est arrivée à la fin du premier délai de procédure, le 29 octobre. Si elle n'est pas pleinement explicite, elle laisse envisager une validation du dossier maïs, constituant ainsi une reconnaissance des systèmes de monoculture et de leur légitimité à trouver leur place dans la PAC 2014-2020. Ceci constitue bel et bien une victoire syndicale majeure pour l'AGPM.

Victoire syndicale

Alors certes, la Commission ne validera ce dispositif qu'après des éclaircissements sur sa mise en place. Une réponse technique sera donc préparée dans les prochains jours entre les services de l'AGPM et ceux du Ministère de l'Agriculture. A ce titre, après décision du Conseil d'administration, la dérogation envisagée pour les terres argileuses avec destruction du couvert possible dès le 15/12 ne sera pas soutenue pour assurer l'aboutissement positif du dossier basé sur un couvert hivernal implanté entre la récolte +15 jours au maximum et le 1^{er} février suivant. Mais l'essentiel est là,

même si les délais de procédure risquent de faire attendre la réponse définitive jusqu'au dernier moment, la Commission ayant 3 mois pour réagir à la réponse qui lui sera faite dans les prochains jours.

Le dispositif de certification proposé par l'AGPM semble correspondre aux attentes de la Commission, qui n'a formulé aucune remarque à ce propos. Il repose sur la certification individuelle des agriculteurs engagés (volontairement et pour 3 ans) par un organisme certificateur indépendant.

Une certification pour 3 ans

La certification est basée sur un contrôle « papier » (description de l'exploitation, grille SIE entre autres) et un engagement à mettre en place une couverture hivernale à l'automne 2015. Ce dispositif doit être rapidement mis en place, pour permettre de délivrer un certificat à chaque agriculteur engagé dans la démarche avant le 15/05/2015. L'agriculteur pourra ainsi joindre ce certificat à sa déclaration PAC 2015 pour être éligible à l'aide verdissement. Les contrôles sur place concernant le couvert hivernal se feront donc à l'automne 2015.

Première étape

Bien évidemment, ceci n'est qu'une première étape. L'AGPM remontera au créneau d'ici l'été 2015 pour faire évoluer le dispositif applicable en 2016, et en particulier faire reconnaître la pratique du mulching, projet initial de la filière, au titre des équivalences et permettre ainsi plus globalement encore aux systèmes de production spécialisés en maïs d'être pérennisés dans le cadre de la PAC 2014-2020. Et tout ceci en s'appuyant sur une démarche agronomique et économique plutôt qu'administrative et pénalisante !

SIVENS

MYTHE OU RÉALITÉ ?

25 ans que Sivens est initié, depuis la réalisation des premières études de faisabilité. Un véritable « parcours du combattant » pour ce projet de retenue, totalement compatible avec les objectifs du SDAGE, et qui a passé une à une les étapes de validation, avec succès. Les derniers événements - tragiques pour certains - ne doivent pas faire oublier les motivations mêmes de ce projet. Il est temps de « remettre l'église au centre du village », pour ce projet d'1,5 mm³ qui permettra de maintenir des exploitations agricoles dynamiques et plus globalement un tissu social et économique au service d'un territoire rural.

Un nouveau rapport d'expertise

Au début du mois de septembre dernier, alors même que les premiers travaux de construction de la retenue de Sivens étaient démarrés, la Ministre de l'Écologie mandatait deux inspecteurs du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) afin de préciser et expertiser certaines parties du dossier : le nombre de bénéficiaires, la pertinence de son dimensionnement, la robustesse du plan de financement dans la durée, l'examen du plan de préservation de la biodiversité... Autant de points sur lesquels les inspecteurs ont fait des

propositions pour que ce projet s'inscrive dans un « projet territorial » tel qu'il a été validé en décembre 2013. Ce projet territorial est la mesure phare du rapport Martin qui avait conduit IRRIGANTS de France, en lien avec les autres organisations agricoles, à discuter avec le Ministère de l'écologie sur une note de cadrage sur leur définition et leur mise en œuvre. Malheureusement, bien que validée par le Comité National de l'Eau, elle reste désespérément en attente de publication. Une situation fortement déplorée par IRRIGANTS de France qui ne cesse de relayer depuis des mois la demande de diffusion de la fameuse note... et qui pourrait se voir compromise à la lumière des dernières discussions autour de Sivens.

Mais il est important de souligner que le rapport demandé par la Ministre ne remet nullement en cause la légitimité du projet de Sivens, soulignant même son intérêt, pour répondre à « un réel besoin c'est-à-dire limiter les prélèvements en été sur le Tescou et les impacts environnementaux qui en découlent. Il faut remettre à plat l'ensemble des données pour corriger les lacunes mises à jour par ces experts ».

Des questionnements

Parmi les points soulevés par les inspecteurs, il y a certes l'évaluation des besoins, mais aussi la qualité de l'étude d'impact, notamment sur la zone humide de 13 Ha (soit 0,044 % de la SAU du bassin). Sur ce dernier point, il est important de noter que cette zone humide, inconnue avant les études préalables au projet, n'a un intérêt écologique qu'assez limité, démontrée par sa non-intégration dans la zone Natura 2000. En tout état de cause, le rapport souligne aussi que les mesures actées dans l'étude d'impacts sont pleinement en accord avec le SDAGE du bassin Adour-Garonne. Enfin, concernant les financements, alors que les experts s'interrogent sur la compatibilité avec le FEADER et sur le fait qu'il s'agisse de substitution stricte ou non, un autre rapport du CGEDD et CGAAER datant de 2011 faisait plutôt référence au lien avec la surface irriguée. Ce même rapport faisait d'ailleurs rentrer Sivens dans les projets environnementalement et économiquement envisageables. Les rapports se suivent et ne ressemblent pas...

Et la suite ?

Différents scénarios sont proposés par les inspecteurs : arrêt, statu quo, réduction du volume de la retenue, nouvelle allocation des volumes stockés et remplacement par une série de 3 à 4 retenues latérales. C'est bien sur cette base que la Ministre de l'Écologie a reçu le 4 novembre l'ensemble des parties prenantes notamment les syndicats agricoles afin d'échanger sur l'avenir de la retenue d'eau. Si la Ministre a annoncé que l'ouvrage serait maintenu sur son principe, le projet devrait être amené à évoluer. Reste à voir l'option qui sera privilégiée par le Gouvernement. Sivens n'a donc pas fini de faire parler de lui. Pour IRRIGANTS de France, il n'y a aucun doute, le projet doit aboutir dans une configuration qui permette de dynamiser les activités agricoles tout en préservant les milieux aquatiques.

■ CÉLINE DUROC : DIRECTEUR DE L'A.G.P.M.

Céline DUROC a été nommée Directeur de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.) en remplacement de Luc ESPRIT et reste parallèlement Directeur Général Adjoint Maiz'Europ'.

Ingénieur agronome (E.N.S.A. - Toulouse 1998) et diplômée du Collège des Hautes Études de l'Environnement et du Développement Durable (C.H.E.E.D.D. - Paris 2004), Céline DUROC a débuté sa carrière à l'A.G.P.M. en 1999 comme Chargée de Mission, puis Responsable du Service Environnement A.G.P.M. - Orma de 2005 à 2012, puis Directeur Adjoint du Cetiom en 2012-2013 avant de rejoindre l'A.G.P.M. en septembre 2013 en qualité de Directeur Adjoint A.G.P.M.

Luc ESPRIT demeure Directeur Général de Maiz'Europ' (Organisation fédérative des organisations professionnelles de la filière Maïs), Directeur de la F.N.P.S.M.S. (l'Interprofession française des semences de maïs et de sorgho) et Délégué Permanent de la C.E.P.M. (Confédération Européenne de la Production de Maïs).

■ LE MAÏS - UNE PLANTE POUR L'INTENSIFICATION ÉCOLOGIQUE

De l'image à la réalité, en passant par l'histoire et la culture de tous les maïs (grain, fourrage, doux, semence), le livre *Le maïs est la nouvelle bible incontournable sur cette plante. Mais pour Jean-Paul Renoux, Conseiller technique à l'A.G.P.M., après avoir été Responsable du maïs à Arvalis - Institut du végétal, il s'agissait d'affirmer la véritable place de la plante au coeur des enjeux de l'agriculture de demain. « Une plante pour l'intensification écologique », le sous-titre donne le ton et l'originalité de cet ouvrage préfacé par Michel Griffon le plus célèbre promoteur de l'agroécologie en France.*

Éditions France Agricole, disponible sur commande en librairie.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{er} OCTOBRE 2014
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/10/14	situation au 01/10/13	100 = 01/10/13
Stocks collecteurs agréés	522,4	414,1	126,1
Collecte	889,2	652,6	136,2
Importations*	55,1	56,7	97,2
Amidonnerie	578,0	568,0	101,8
Semoulerie	90,0	95,0	94,7
Exportations*	1 012,3	1 087,6	93,1
Dt UE	960,1	912,8	105,2
pays tiers	52,2	174,8	29,9

* chiffres au 01/09

Utilisations des céréales par les fabricants
d'aliments du bétail au 1^{er} OCTOBRE 2014
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/10/14	situation au 01/10/13	100 = 01/10/13
Blé tendre	1 253,1	1 349,9	92,8
Orge	323,2	353,7	91,4
Maïs	728,0	622,9	116,9
Autres céréales	174,9	193,5	90,4
TOTAL	2 479,2	2 520,0	98,4

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS

Prix de marché base juillet	OCTOBRE 2014 Euro/t	OCTOBRE 2013 Euro/t
Rendu Bordeaux	133,50	171,37
Départ Eure-et-Loir	126,12	161,87
Majorations mensuelles	2,79	2,79